

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

05.62.89.22.89



Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 3

L'an deux mille quatorze et le 27 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni exceptionnellement à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 17 juin 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEUILLERAT, MME NADINE MAURIN, M. ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, MME ELISABETH ATTÉLAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIERE (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M.PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à M.YVAN NAVARRO), M. ANDRE PAULHIAC (POUVOIR donné à M.JACQUES DAHAN)

Etait absent excusé : M. DOMINIQUE GIRONNET

M.DENIS MOLET a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/096

Objet : Convention avec le Centre de Gestion pour une mission d'aide au recrutement

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Haute-Garonne dispose d'un service d'aide au recrutement créé conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, dans la perspective du recrutement du futur Directeur des Services Techniques, de s'attacher les services du Centre de Gestion afin que la commune bénéficie d'une prestation de conseil et d'assistance au recrutement pour le poste susmentionné.

Le montant forfaitaire de la prestation qui s'élève à 700 euros comprend :

- Une analyse par le Centre de Gestion de l'adéquation entre le profil recherché et les candidatures
- L'organisation et la participation du Centre de Gestion au jury de recrutement
- La gestion administrative par le Centre de Gestion des opérations de recrutement (réponse aux candidats, préparation du dossier pour le jury de recrutement, etc.)
- Le calcul par le Centre de Gestion des incidences du recrutement en terme de coût de la masse salariale.

Pour ce faire, il convient d'approver les termes du formulaire de demande d'intervention développés ci-dessus et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité moins un vote contre (Mme ELISABETH ATTELAN) d'autoriser le Maire à faire appel à ce service pour le recrutement du DSTU et à signer la convention afférente.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRÉ*



- Transmis le 02 JUIL. 2014
- Affiché le 02 JUIL. 2014

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "PÉRÉ".